Péninsule n° 78 – 2019 (1)

COMPTES RENDUS

ZELLER, Guillaume, *Les cages de la Kempeitaï : les Français sous la terreur japonaise, Indochine, mars-août 1945*, Paris, Tallandier, 2019, 317 p.

Commençons par présenter l'auteur. Il est journaliste (diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris en 1998) et occupe depuis une décennie des postes de direction au sein du pôle audiovisuel français appartenant au magnat de l'industrie et de la presse, Vincent Bolloré[1].

L'autre facette du personnage, qui nous intéresse ici, est son intérêt pour la recherche historique ; un intérêt conforté après le baccalauréat par un stage au Service historique de l'armée de terre française (SHAT) et qui l'amènera quelques années plus tard à passer un diplôme d'études approfondies (DEA) d'histoire[2]. Par la suite, il publie deux ouvrages historiques, le premier consacré au massacre du 5 juillet 1962 à Oran (guerre d'Algérie), le second sur des prêtres et moines catholiques déportés à Dachau[3].

En 2019, sort son dernier ouvrage ayant cette fois-ci pour sujet la prise de contrôle directe de l'Indochine française par les Japonais, le 9 mars 1945. Le sous-titre, « les Français sous la terreur japonaise, Indochine, mars-août 1945 », précise la grille de lecture adoptée : décrire cette mainmise nippone à travers la mise en pratique d'une stratégie de violence, aussi bien physique que psychologique, sur la communauté française établie en Indochine, sans compter les cas de tortures et d'exécutions sommaires à l'encontre de militaires ou de civils soupçonnés de collusion avec les réseaux de résistance. En arrière-fond de ce travail de recherche, l'auteur ne s'en cache pas, il y a une volonté de rendre hommage à ces hommes et femmes doublement victimes, victimes de la brutalité de l'armée japonaise, mais aussi victimes

---

[1] Ancien directeur de la rédaction de Direct 8 puis d'i-Télé, il est actuellement directeur de projet chez Canal+.

[2] *Les officiers français face au retour au pouvoir du général de Gaulle*, Paris, Institut d'études politiques, Mémoire de DEA : Histoire du XX^{e} siècle, 1999, 126 p.

[3] *Oran, 5 juillet 1962 : un massacre oublié*, Paris, Tallandier, 2012, 223 p. & *La Baraque des prêtres. Dachau, 1938-1945*, Paris, Tallandier, 2017, 320 p.

collatérales du récit national français de l'après-guerre et qui voit d'un mauvais œil cette partie de l'empire colonial demeurée sous l'autorité du gouvernement de Vichy jusqu'à sa chute (août 1944).

L'ouvrage est construit en 14 chapitres répartis en trois séquences chronologiques.

La première séquence (3 chapitres) est une synthèse des événements qui placent l'Union Indochinoise (Tonkin, Annam, Cochinchine, Cambodge, Laos) sous la zone d'influence japonaise (1940-début mars 1945) tout en maintenant une autonomie administrative française sous la férule lointaine du régime de Vichy. L'auteur, en puisant dans différentes publications spécialisées sur les relations franco-japonaises de cette période[4], met donc en relief une problématique double en fonction des intérêts de l'un ou de l'autre des deux protagonistes.

Ainsi, pour les Japonais, penser l'Indochine, c'est penser à la fois un point d'appui dans leur stratégie d'expansion militaire depuis 1937 de la Chine vers le Pacifique (position renforcée par l'attaque de Pearl Harbor en 1941 avec pour conséquence l'entrée dans le conflit mondial des États-Unis) et un point de blocage pour neutraliser tout réseau de soutien logistique aux forces de résistance chinoises passant par la frontière sino-tonkinoise (en particulier via le port en eau profonde de Haiphong). Pour les autorités françaises affaiblies par la défaite de juin 1940 en Métropole, penser l'Indochine, c'est tenter de préserver coûte que coûte une continuité du pouvoir colonial à travers le fonctionnement d'une administration qui s'exerce sur 24 millions d'Indochinois et 40 000 Français (civils et militaires). Tenir en espérant un jour un hypothétique renversement des rapports de force, c'est cet état d'esprit qui est résumé dans un télégramme du maréchal Pétain daté du 2 septembre 1940 et adressé au nouveau gouverneur de l'Indochine, l'amiral Decoux : « Je comprends vos appréhensions, vos angoisses. C'est après mûres réflexions que j'ai ordonné à mon gouvernement d'ouvrir des négociations avec le Japon qui, en évitant un conflit total pour l'Indochine, doivent sauvegarder l'essentiel de nos droits. » (p. 24)

Dans les faits, en combinant menaces diplomatiques et coups de force militaires ponctuels, le Japon obtient par une série d'accords (30 août 1940, 29 juillet 1941) la mise à disposition d'aérodromes pour son armée, la libre cir-

[4] Citons : MICHELIN, Franck, *L'Indochine française et l'expansion vers le sud du Japon à l'orée de la guerre du Pacifique : politique étrangère et processus de décision, 29 juin 1940 - 8 décembre 1941*, Thèse de doctorat en Histoire moderne, Paris 4, École doctorale Histoire moderne et contemporaine, 2014, 894 p.

culation de ses troupes sur tout le territoire indochinois, de nombreux avantages économiques, des conditions préférentielles de livraison de produits agricoles et de matières premières, comme le riz, le maïs, le charbon ou le caoutchouc. Et comme le note justement l'auteur : « Le Japon dispose désormais avec l'Indochine d'un vaste porte-avions et d'une précieuse base arrière, sans supporter le poids de son occupation et de son administration. » (p. 44)

L'administration Decoux entre dès lors dans une période de cohabitation contrainte et de méfiances réciproques avec la puissance asiatique dominante, avec en permanence cette épée de Damoclès nippone toujours suspendue au-dessus de ce qui reste de la souveraineté française.

Mais tant bien que mal, durant quatre années, sur fond de gestion des exigences japonaises, entre autarcie économique, émergence de revendications indépendantistes au sein de l'Union indochinoise (au Vietnam mais aussi au Cambodge), irrédentisme du voisin siamois sur la partie occidentale du Cambodge et du Laos, et adaptation de la Révolution nationale prônée par le régime de Vichy aux réalités sociologiques du terrain indochinois[5], l'administration Decoux parvient à maintenir une autorité française sur la péninsule. La feuille de route reste fragile mais elle tient dans les grandes lignes… jusqu'à ce que les Japonais en décident autrement.

La seconde séquence, cœur de l'ouvrage (8 chapitres), s'ouvre sur l'opération *Meigô* déclenchée le 9 mars 1945 vers 21 heures sur tout le territoire indochinois, appelée le « coup de force japonais » dans les écrits français. Pour comprendre la décision japonaise, il est utile de citer ce témoignage d'un diplomate français rapporté dans l'ouvrage (p. 77) :

> En novembre 1944, alors qu'il s'apprête à céder son poste, Kenkichi Yoshizawa, ambassadeur du Japon en Indochine depuis septembre 1941, rencontre Claude de Boisanger. Au cours de la conversation, ce diplomate courtois indique au conseiller diplomatique de l'amiral Decoux que la chute de Manille, de plus en plus probable, obligera le Japon à revoir sa politique en Indochine, euphémisme annonçant l'imminence de la prise de contrôle complète du territoire par les armées nippones.

En termes militaires, le recul du front du Pacifique vers les côtes de la péninsule indochinoise fait craindre à l'état-major japonais un débarquement des troupes alliées sur lesdites côtes et par contrecoup une césure dans la

[5] JENNINGS, Éric, *Vichy sous les tropiques. la révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine, 1940-1944*, Paris, Bernard Grasset, 2004, 386 p.

continuité stratégique du front birman au front chinois[6] pour les troupes japonaises.

Le 3 mars 1945, Manille tombe. Une semaine plus tard, malgré quelques sévères résistances au Tonkin, les principales places fortes militaires françaises en péninsule sont neutralisées en quelques heures dans la nuit du 9 au 10 mars ; le gouvernement général d'Indochine est rayé de la carte, et ses chefs embastillés. Le Japon vient de vider la *potestas* indochinoise de sa substance française.

Entrée des troupes japonaises à Saigon en 1941
(Source : « Chronique de la Seconde Guerre mondiale », Armée japonaise)

En s'appuyant sur les témoignages écrits et sur les archives du SHAT dont il est familier, l'auteur narre ce moment de désagrégation en pointant les hésitations des responsables civils et militaires français suite aux remontées d'information de terrain sur la menace japonaise (pp. 78-81) et les combats désespérés de garnisons françaises pour protéger leur position, actes de

[6] Décision actée lors d'une conférence au Palais impérial de Tokyo à la fin du mois de septembre 1944, sa première traduction militaire consiste à augmenter le nombre de soldats qui passe d'environ 6 000 hommes à la fin de l'année 1944 à environ 60 000 au début de mars 1945.

résistance qui entraînent une série d'exécutions sommaires de prisonniers militaires.

Ainsi, dans la localité de Dong-Dang, au Tonkin, après une dure défense de la compagnie du 3e Régiment de Tirailleurs Tonkinois et la perte d'un millier de soldats japonais, le capitaine Annosse est félicité par le général japonais avant d'être exécuté d'une balle dans la tête ; puis les cinquante-cinq survivants sont décapités au sabre ou éventrés à la baïonnette. Toujours au Tonkin, dans une des places fortes de l'armée française, à Lang Son, 10 à 12 000 soldats japonais attaquent les positions de la citadelle et des forts Gallieni, Négrier et Brière de l'Isle. La résistance acharnée qui leur est opposée, à un contre dix, permet aux troupes françaises de tenir toute la nuit et une bonne partie du lendemain, voire au-delà pour certaines poches de résistance. Exaspérés par les lourdes pertes subies (huit cents morts), les Japonais exécutent de nombreux officiers prisonniers à coups de baïonnette ou de sabre. À la fin des combats, les 11, 12 et 13 mars, quatre cent soixante rescapés, dont des blessés – qui peuvent tenir debout – sont amenés au bord d'une tranchée ou de la rivière Song Ki Kong et décapités au sabre, à la hache ou mitraillés. Au total, entre le 9 et le 13 mars, 1125 soldats français et indochinois sont morts dans l'attaque de Lang Son.

À l'échelle de la péninsule, les pertes militaires françaises suite aux événements du 9 mars sont estimées à 2 500 morts et disparus sur 18 000 militaires engagés ; 12 000 soldats sont faits prisonniers, le reste représentant des soldats ayant pu échapper collectivement ou non à la nasse japonaise (on pense en particulier à la colonne Alessandri, du nom du général qui, en deux mois, a parcouru un millier de kilomètres entre le Tonkin et le nord Laos avec ses légionnaires pour échapper à ses poursuivants japonais avant de basculer de l'autre côté de la frontière, dans la province chinoise du Yunnan).

À ce stade de désagrégation du pouvoir colonial français, tout en rappelant l'émergence d'une nouvelle donne politique dans les pays indochinois cristallisée autour du mot « indépendance », l'auteur focalise son attention sur le fonctionnement répressif des forces japonaises à l'encontre des Français d'Indochine restés sur place.

Pour ce qui concerne les militaires captifs, ils sont incarcérés dans des citadelles ou dans des camps militaires proches du lieu de capture et sont exposés à des conditions de vie très dures (avec leur lot de violence punitive, de rationnement alimentaire *a minima* et d'absence délibérée de soins médicaux). Mais dès juin, la coercition nippone monte d'un cran supplémentaire. Quelques milliers de ces prisonniers sont envoyés dans deux camps de travail au milieu de la jungle, à Hoa Binh (Tonkin) et à Pakson (Laos). Ce sont de véritables mouroirs, les prisonniers étant forcés à travailler

jusqu'à épuisement létal pour construire des routes et des ponts. On estime à environ 1500 le nombre de morts causées par le régime des deux camps jusqu'à leur fermeture à la mi-août avec la reddition du Japon.

Quant aux 22 000 civils[7], pour mieux les contrôler, les Japonais entreprennent de les confiner uniquement dans certaines villes (Hanoï, Haiphong, Nam Dinh, Vinh, Hué, Nha Trang, Dalat, Saigon, Vientiane et Phnom Penh), qui plus est, dans un périmètre urbain bien délimité. Arrivés sur place, hommes, femmes et enfants sont orientés vers des quartiers résidentiels ou dans des immeubles déjà habités par d'autres Français de la ville de destination. On s'y entasse comme on peut, sans trop se préoccuper des affinités entre les accueillants et les nouveaux arrivants. Cette opération de regroupement terminée, il faut se faire identifier auprès des surveillants japonais.

> Chaque famille doit se rendre au bureau local de l'état-major de liaison afin de décliner l'identité de chacun de ses membres, et le cas échéant, du seul domestique que les nouveaux maîtres des lieux les autorisent à conserver. De même, la population est invitée à remettre sans délai paires de jumelles, machines à écrire, appareils de radio, appareils photographiques et bien sûr armes à feu et munitions, susceptibles de servir à des activités d'espionnage ou de sabotage. Le nom, le sexe et l'âge de chaque habitant doivent être mentionnés sur les portes des maisons. (p. 158)

Dans ces périmètres fermés, en quelques semaines, le manque de nourriture, le manque d'hygiène, une promiscuité ambiante, le manque d'information sur des proches disparus ou arrêtés et la surveillance japonaise créent des tensions en interne et génèrent des conditions de vie éprouvantes. Parmi les rares témoignages sur cette situation des civils, se trouve en bonne place celui de Jeanne Leuba[8] sur le quartier réservé aux Français au nord du Vat Phnom, à Phnom Penh ; un témoignage qui décrit bien les contraintes au quotidien[9] :

---

[7] Ici, par civil, il faut comprendre la population d'origine européenne. Ainsi, à notre connaissance, aucun représentant des comptoirs français de l'Inde (essentiellement de Pondichéry et Karikal pour l'Indochine) et de nationalité française n'a eu à subir ces mesures contraignantes. Sur ces « Indiens/Malabars » d'Indochine, voir ABDOUL-CARIME, Nasir, « Les communautés indiennes en Indochine française », *Siksâcakr*, n° 7, 2005, pp. 19-26.

[8] Jeanne Leuba (1882-1979) est une figure connue dans le milieu indochinois. Journaliste et femme de lettres, elle est aussi l'épouse d'Henri Parmentier (1871-1949), architecte et archéologue, membre de l'EFEO et spécialiste des arts khmer et cham.

[9] Ce passage est extrait d'un récit ayant pour titre « 1940-1945 » publié sur le blog de Ong Thong Hoeung, ancien étudiant khmer formé en France à la fin des années soixante et qui fut un des rares rescapés des camps de rééducation du régime khmer rouge [http://ongthonghoeung.over-blog.com/2016/03/la-colonie-francaise-a-phnom-penh-sous-l-occupation-japonaise-1940-1945-1.html]. Ce blog contient d'autres récits retranscrits de Jeanne Leuba sur le Cambodge. Seul bémol, il ne mentionne pas la source de ces documents en ligne. Cette source est-elle aux

> Ordre de ne fermer aucune porte à clé la nuit ; affichage au perron de listes mentionnant l'état-civil, âge, profession des occupants ; perquisitions à deux heures du matin, nous faisant tous lever brutalement et asseoir sur les marches de l'escalier sans bouger ; ravitaillement difficile et cher, vendu par nos gardes-chiourme , à l'aube, aux « chefs de quartier », tenus d'être présents ensemble ; entassement de vingt-cinq à trente personnes dans chaque propriété ; lits arrangés sur le sol ; nerfs de tous particulièrement tendus ; arrestations subites parmi les hommes, avec le désespoir et la terreur des femmes ; bandes de moutards odieux, provoquant l'ennemi, ne se pliant à aucune règle ; promiscuités antipathiques, exigeant d'organismes à bout de forces une contrainte perpétuelle. (p. 159)

Face à ces moments de désarroi, la coupure avec le monde extérieur n'est pas totale. Il est à signaler des prises d'initiative d'habitants extérieurs à ces zones de confinement, dans le but de porter en cachette aux habitants de l'intérieur, et à leurs risques et périls, quelques provisions et surtout du courrier et autres nouvelles de proches. Ces faits ne sont pas évoqués dans l'ouvrage de Guillaume Zeller, mais en puisant dans notre propre base de données sur le Cambodge, deux écrits font référence à ce type d'initiatives. Le premier se trouve dans le livre autobiographique de Son Sann (1911-2000), un haut-dignitaire du gouvernement cambodgien des années 1950 et 1960, plusieurs fois ministre des Finances. En abordant ce moment du coup de force japonais, il précise que son épouse, habillée en femme de ménage, se rendait à vélo chaque matin dans le quartier français pour apporter discrètement de la nourriture et du courrier[10]. Le deuxième se trouve dans la citation à l'ordre de la Division décernée avec la Croix de Guerre 1939-1945 avec Étoile d'Argent à un commerçant français de Phnom Penh originaire de l'Inde française, Sheikh Abdoul Carime. Il est précisé :

> A hautement prouvé, au cours des événements qui ont suivi le 9 mars 1945, sa fidélité à la FRANCE, en adhérent à un groupe de Résistance, en apportant une aide matérielle et morale considérable à la Croix Rouge Française, en ravitaillant les malades, les blessés militaires des hôpitaux et les prisonniers de guerre de PHNOM PENH et de SAIGON, en organisant un service d'écoute radio des nouvelles anglo-françaises dont il assurait personnellement la

---

Archives nationales d'outre-mer (ANOM) où sont déposées les archives privées de Jeanne Leuba (cote : FR ANOM 3 APOM 1-3) ? Le site des ANOM précise que l'on trouve dans le fonds des manuscrits et copies de romans, des nouvelles et des articles.

[10] Son Sann, *Mémoires d'un serviteur du Cambodge*, Phnom Penh, Édition Funan, n.d. [2011 ?], p. 57.

> diffusion, en organisant un service de courrier clandestin entre les prisonniers de guerre et les internés de PHNOM PENH et de SAIGON […].[11]

Pour compléter le dispositif de contrôle et de répression sur les militaires et civils français, les autorités japonaises disposent dans plusieurs grandes villes de centres de détention pour interroger et neutraliser toute personne soupçonnée de commettre des actes de résistance (on peut y trouver des Indochinois, mais l'essentiel de ces internés sont des Français, civils ou militaires)[12]. Ces centres sont sous l'autorité de la *Kempetaï*, « la toute-puissante gendarmerie militaire, créée par décret en 1881, qui compte 35 000 hommes en 1945 pour imposer l'ordre nippon dans l'Asie occupée. » (p.155)

En leur sein, maladie, famine, saleté et torture sont le lot quotidien des malheureux. Ils sont entassés comme le précisera un ex-détenu, lors du procès tenu à Saigon en 1947 par le tribunal militaire international[13], dans une pièce carrée, couverte d'un plancher en bois. La dimension approximative est de 4 m x 4,50 m, obturée sur trois faces, la quatrième face étant obturée jusqu'à mi-hauteur à partir du plafond. Du milieu jusqu'au bas, des barreaux en bois de 10 cm x 10 cm sont séparés par un intervalle de 3 cm. Régulièrement extirpés de ces pièces sales et exiguës appelées « cages à tigres », les détenus sont soumis à des séances de torture. Toutes les méthodes sont utilisées : les coups, l'eau, l'électricité, les brûlures. On estime à 900 civils et 100 militaires dont 497 rien qu'à Hanoï (dont 34 femmes) les individus incarcérés dans ces centres. Certains n'en sortiront pas vivants. On pense à George Groslier (1887-1945), le créateur de l'École des arts cambodgiens[14] et conservateur du musée de Phnom Penh, qui est arrêté car les Japonais ont trouvé chez lui un poste radio pour des communications à longue distance. Torturé à mort pour

---

[11] SHAT, Ministère de la Défense, Direction de l'armée de terre, Bureau « Résistance », Dossier 16P1232, texte de la citation pour M. Abdoul Carime daté du 8 avril 1947.

[12] En voici la liste complète : les cellules de l'immeuble Shell à Hanoi, les cellules de la Sûreté et de la Maison centrale à Hanoi, les cellules de la Sûreté de l'école Henri Rivière et de la prison civile de Haiphong, la prison municipale de Nam Dinh, la prison civile de Saigon, les cellules de la chambre de commerce de Saigon, les cellules de la Sûreté de Vinh, les cellules de la gendarmerie japonaise, de la Sûreté et du commissariat central de Phnom Penh. Ces centres ainsi que les camps de Hoa Binh et de Pakson seront reconnus par l'État français comme « lieux de déportation », au même titre que ceux des nazis, dans l'arrêté ministériel du 22 janvier 1951, publié dans le *Journal Officiel* du 3 février 1951.

[13] *Cf.* JAUTÉE, Pierre, « Les camps japonais en Indochine pendant la Seconde Guerre mondiale », *Mémoire vivante*, avril 2007, n° 52, p. 5.

[14] ABBE, Gabrielle, « Le développement des Arts au Cambodge à l'Époque Coloniale : George Groslier et l'École des Arts Cambodgiens (1917-1945) », *Udaya, Journal of Khmer Studies*, 12, 2014, pp : 7-39.

faits de résistance, son corps est brulé et ses cendres rendues à ses proches. Jeanne Leuba qui est témoin de la scène poursuit :

> Je crois que tout le monde suivait le Chirurgien Chef de l'hôpital Preah Ket Mealea qui portait livide, les restes de son ami intime. Devant un tel déploiement funèbre, les officiers nippons réagirent ; on ne nous laissa pas aller à la cathédrale. Un court service eût lieu dans une salle de l'hôtel Le Royal, situé au bout du camp et vide. Sinistre étape, au cours de laquelle nos yeux se tournaient malgré nous avec détresse vers la belle allée de palmiers, complètement déserte, vers cette région de ville morte, autrefois élégante et animée. Ensuite, le cortège fut toléré jusqu'au cimetière[15], à l'autre extrémité de notre terrain ; puis, là, les vingt premières personnes seules furent autorisées à entrer pour assister à l'inhumation. Mon mari et moi, qui avions toujours eu avec Groslier des relations d'amitié et le recevions souvent dans notre chambre de prisonnier fûmes de ceux-là et cette courte marche dans ce petit enclos aux tombes serrées me laissa une impression extraordinaire où se mêlaient les idées de mort et de liberté.[16]

La troisième séquence (3 chapitres) s'ouvre avec Hiroshima et Nagasaki, suivi de l'annonce par l'empereur du Japon Hirohito de la reddition du Japon aux Alliés le 15 août 1945. Conséquence pour l'Indochine française, suivant la feuille de route définie un mois plus tôt à la conférence de Postdam (URSS, USA, Grande-Bretagne mais sans la France du général de Gaulle), le rétablissement de l'ordre est confié aux forces anglaises et aux forces chinoises de la république de Chine de Tchang Kaï-chek ; les Britanniques devant administrer le Sud et les Chinois le Nord, les zones d'influence étant délimitées par le 16e parallèle. Mais sur le terrain, avant l'arrivée des troupes chinoises (le 28 août) et anglaises (12 septembre), avant la signature officielle de la capitulation du Japon (2 septembre), les forces japonaises continuent de maintenir un ordre fragile dans la péninsule (une situation dans laquelle le mouvement politico-militaire indépendantiste vietnamien – le Việt Minh – de Hô Chi Minh s'efforcera de s'affirmer comme une force incontournable dans le devenir du pays).

Dans cette atmosphère particulière de flottement du pouvoir, les jours qui suivent le 15 août ne sont pas synonymes de libération pour les captifs français. Pour les rescapés de centres de détention, dans la plupart des cas, les

---

[15] C'est plus précisément le cimetière français qui se trouve jusqu'en 1975 en face de l'ambassade de France, car après leur prise du pouvoir en avril de cette année, les Khmers rouges décident de détruire ce lieu ainsi que le monument aux morts de la guerre 14-18 qui se trouve à proximité.

[16] *Cf*. son article témoignage sur le blog de Ong Thong Hoeung.

surveillants japonais ont tout simplement disparu, mais en déambulant dans une rue de Haiphong ou de Vientiane, ces ex-détenus peuvent encore croiser des uniformes japonais en train de contrôler la circulation ou de surveiller des bâtiments administratifs. Pour les prisonniers militaires, ils sont regroupés dans des camps de prisonniers déjà existants soit à Hanoï soit à Saigon. Le régime est certes moins sévère, mais ils restent des prisonniers d'un pays vaincu ! L'image véhiculée est préjudiciable à la crédibilité d'une France toujours puissante aux yeux d'une frange de la population locale travaillée par le discours indépendantiste. Ils ne seront libérés que vers la mi-septembre. Quant aux civils en résidence, ils sont de nouveau libres de circuler, mais voient leur sécurité, surtout dans la partie vietnamienne, menacée par des actions de violence de mouvements nationalistes locaux anti-français.

Avec le débarquement début octobre à Saigon du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient (CEFEO) placé sous les ordres du général Leclerc, le Gouvernement provisoire de la République française dirigé par le général de Gaulle parvient à reprendre pied en Indochine et entame un nouveau chapitre dans les relations entre la France et les trois pays indochinois.

À ce stade de l'ouvrage, bifurquant le chemin de la grande histoire, l'auteur poursuit le fil de ses recherches et s'interroge sur le tropisme de l'État français de l'après-guerre consistant à minimiser les événements du 9 mars, et par contrecoup à ne donner aucun statut officiel aux victimes civiles et militaires des exactions japonaises. Guillaume Zeller avance deux types d'explication.

Il y a tout d'abord des raisons objectives : au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la Métropole, à genoux, traumatisée, a d'autres priorités que de porter un intérêt à des événements déroulés à 10 000 km de là et vécus par une population équivalente à l'époque à la population orléanaise ; ensuite, la Première Guerre d'Indochine contre le Việt Minh qui débute en décembre 1946 déplace les priorités sur le nouveau front militaire ; enfin, l'intégration du Japon dans le camp occidental (sur fond de guerre d'Indochine, de basculement de la Chine dans le camp communiste) incite les autorités françaises à ne pas retarder le rapatriement de dizaines de milliers d'anciens combattants japonais pour cause d'enquêtes minutieuses sur les crimes de guerre[17].

Il y a aussi, insiste l'auteur, des raisons liées aux divisions internes de la France durant la Seconde Guerre mondiale :

[17] Le bilan judiciaire, pour les victimes, n'est pas à la mesure des exactions commises. Le Tribunal militaire permanent, qui siège à Saigon d'octobre 1946 à 1950, a jugé en définitive 229 accusés dans le cadre de 39 procès séparés. Sur les 229 inculpés, 31 sont acquittés, 112 sont condamnés à des peines de prison ou de travaux forcés, 23 à la détention perpétuelle et 63 sont condamnés à mort, dont 37 par contumace (p. 237).

> […] les civils et militaires, qui ont souffert sous le joug japonais, ne sont pas de « bonnes victimes ». La plupart d'entre eux ont vécu pendant plusieurs années sous le régime de l'amiral Decoux, nommé gouverneur général de l'Indochine le 25 juin 1940, au lendemain de l'armistice, alors que le maréchal Pétain était président du Conseil. De ce fait, à l'heure de la Libération, les Français d'Indochine sont vite suspectés de sympathies maréchalistes ou vichystes, y compris ceux qui participaient, parfois depuis des années, à des activités de renseignement clandestin. (p. 14)

Ainsi, dans l'Indochine post-1945, aussi bien dans les structures de l'armée que dans l'organigramme décisionnel de l'administration, les postes sont majoritairement occupés par les Français fraîchement arrivés de Métropole[18]. Leur approche forgée par leur propre vécu n'incite guère à l'écoute des « victimes » qui, de plus, sont perçues par certains comme des « colons et collabos ».

Face à l'inertie de l'État français, certains rescapés transposent leurs traumatismes par écrit[19] pour que ces événements ne sombrent pas dans l'oubli, d'autres militent au sein d'associations pour faire valoir leur statut de « déporté résistant ». Sur le long terme, des avancées se concrétisent[20], mais près de soixante-quinze ans après les faits un statut officiel des victimes des exactions japonaises de mars-août 1945 demeure toujours en suspens.

Dans un de ses entretiens pour la sortie de son ouvrage, Guillaume Zeller précise : « Mon travail est de faire connaître un destin et une tragédie oubliés, et de se contenter de restituer des faits bruts. »[21]

À la lecture du livre, l'objectif est globalement atteint. Se basant sur une solide bibliographie[22], et qu'il a eu le mérite d'agencer suivant un classement

---

[18] Ils sont appelés les « Français 1945 » par les Français de l'Indochine.

[19] *Cf.* la partie bibliographique dans la rubrique : « Témoignages et récits » (pp. 296-298).

[20] Ainsi, comme précisé dans la note 12, certains types de centre de rétention sont officiellement reconnus par l'État français comme « lieux de déportation ». Mais le statut de déporté résistant ou politique – en fonction de leur arrestation – n'est attribué qu'aux civils et non aux militaires. Ceux-ci sont considérés comme des prisonniers de guerre. Récemment, après une longue procédure judiciaire, en 2016, deux soldats de l'infanterie coloniale morts dans les camps, les Martiniquais Agnès-Albert Aly et Onésime Vernes, ont obtenu de la France la mention « Mort en déportation ». *Cf.* l'article du journal *Le Monde* du 9 mars 2016, « Déportés d'Indochine : soixante-dix ans d'oubli ».

[21] Https://putsch.media/20190209/interviews/interviews-culture/guillaume-zeller-mon-travail-est-de-faire-connaitre-un-destin-et-une-tragedie-oublies-et-de-se-contenter-de-restituer-des-faits-bruts/.

[22] Dans la partie « Sources et bibliographie », une lacune est tout de même à signaler : l'auteur oublie le livre-témoignage de Jean DUBOURG, *Les conditions d'internement des Français en Indochine : Les crimes japonais après le 9 mars 1945*, Saigon, Imprimé par les services du

thématique approprié (témoignages écrits, archives des armées, travaux universitaires), l'auteur a offert un récit événementiel éclairant sur ces quelques mois du quotidien dramatique de Français sous domination japonaise, tout en gardant à distance un pathos qui aurait mis en danger le sérieux de son travail. La qualité du journaliste-historien Zeller tient dans sa capacité à « coller » aux sources sans se fourvoyer dans une approche partisane, voire idéologique, et à bâtir une narration accessible au grand public.

Ce qui a d'ailleurs amené l'historien spécialiste de l'Algérie, Guy Pervillé, dans un compte-rendu sur un autre ouvrage de Guillaume Zeller : *Oran, 5 juillet 1962. Un massacre oublié*, à souligner « la sûreté et la mesure de son jugement sur l'histoire de la guerre d'Algérie. Il se présente comme journaliste, mais après avoir lu son livre je n'hésite pas à lui donner aussi le titre d'historien. »[23]

Pour finir, comme il le précise lui-même dans son introduction, cette recherche sur ces événements est aussi une forme d'introspection familiale. L'auteur a tenté de comprendre le traumatisme familial du côté de sa mère qui, à 2 ans, était dans le quartier surveillé de Phnom Penh avec ses parents. On répétait régulièrement chez ses grands-parents maternels, « sans la bombe atomique, nous ne serions pas là ! ». Mais au-delà de l'incantation, les mots d'un récit explicatif tant espéré ne sortaient pas de leur bouche. Dès lors, comme une évidence, l'auteur conclut en ces termes : « Reconstituer ce drame vécu par les Français d'Indochine me permet aussi de combler une case manquante de l'histoire familiale. »[24] (p. 17).

Nasir ABDOUL-CARIME

Bureau de la Presse et de l'Information du Haut-commissariat, avec le concours de l'Association Franco-Indochinoise des Internés et Prisonniers de Guerre d'Indochine, 1948, 51 p., alors qu'il est signalé à plusieurs reprises en note de bas de page. Autre remarque de détail, un ouvrage supplémentaire aurait pu être intégré dans cette liste bibliographique déjà bien fournie. C'est celui du témoignage romancé de Jean ESCOFFIER (1928-2016), ancien maire de Nyons (de 1977 à 1989), journaliste et romancier, qui fut élève du lycée Sisowath de Phnom Penh, et qui a subi cette période japonaise en compagnie de ses parents lorsqu'il était adolescent : *Le crépuscule des blancs*, Paris, Plon, 1959, 307 p. (réédité aux éditions Kailash, 2014, 275 p.).

[23] Compte-rendu paru dans la revue *Outre-mers*, *revue d'histoire*, n° 380-381, 2ème trimestre 2013, pp. 371-373.

[24] Remarquons que l'intérêt de Guillaume Zeller pour des événements d'une histoire coloniale finissante est à mettre en relation avec sa propre histoire familiale au sens large. Ainsi, du côté paternel, il est un des petits-fils du général André Zeller, l'un des quatre généraux impliqués dans le putsch des généraux à Alger (1961). Une autre forme de traumatisme familial qui n'est pas sans lien avec son sujet de DEA d'histoire (voir note 2).

Nathalie FAU et Benoît de TRÉGLODÉ, éds., *Mers d'Asie du Sud-Est, Coopérations, intégration et sécurité*, Paris, CNRS Éditions, 2018, 394 p.

La recherche géostratégique navale sur l'Asie orientale s'est nourrie sur le dernier quart de siècle des tensions en mer de Chine méridionale[25], au détriment des nombreux autres enjeux maritimes pour une Asie du Sud-est qualifiée depuis plus d'un demi-millénaire de terre 'sous le vent'[26]. Tout en faisant son miel des diverses pressions et séductions chinoises de la « route de la soie maritime » (un tiers des contributions), elle-même partie prenante de la « Belt and road initiative » ou BRI, c'est à une lecture bien plus en profondeur qu'invite le présent ouvrage, en associant aux questionnements proprement sécuritaires une réflexion sur les instruments contemporains de la gestion des espaces marins, de l'exploitation des ressources à la préservation de l'environnement, à travers douze communications réunissant quatorze spécialistes de la région, français, sud-est asiatiques et – pour une fois – taiwanais.

Nathalie Fau et Benoît de Tréglodé ouvrent le débat en rappelant l'ambivalence des représentations du Sud-est asiatique qu'O.W. Wolters[27] tentait de rassembler en parlant d'« océan unique », oscillant entre le « Carrefour » de Denys Lombard[28] et la « Méditerranée »[29] d'Anthony Reid

[25] Pour s'en tenir à ces trois exemples d'une production de plusieurs dizaines d'ouvrages sur la dernière décennie, voir HAYTON, Bill, *The South China Sea: The Struggle for Power in Asia*, New Haven & Londres, Yale University Press, 2014, 298 p. ; COURMONT, Barthélémy ; LASSERRE, Frédéric & MOTTET, Éric (eds.), *Assessing maritime disputes in East Asia: political and legal perspectives*, Milton Park & New York, Routledge, 2017, 224 p. ; THUY, Tran Truong ; WELFIELD, John B. & TRANG, Le Thuy (eds.), *Building a normative order in the South China Sea: evolving disputes, expanding options*, Cheltenham & Northampton, Edward Elgar Publishing, 2019, 291 p. Pour se faire une idée de l'abondance de la documentation, on se reportera aux pp. 353-357 & 363-365 de la bibliographie du présent ouvrage.

[26] REID, Anthony, *Southeast Asia in the Age of Commerce 1450-1680*, vol. 1, *The Lands Below the Winds,* New Haven, Yale UP, 1988, p. 1, citant le géographe arabe Ibrahim (1688).

[27] WOLTERS, O.W., *History, Culture and Region in Southeast Asia Perspective*, Singapour, ISEAS, 1982, pp. 34-55.

[28] LOMBARD, Denys, « Une autre Méditerranée dans le Sud-est asiatique », *Hérodote* n° 88, 1998, pp. 184-193.

[29] REID, Anthony, *op. cit.*, pp. 1-10, lequel reprenait la conception braudélienne de l'échange : BRAUDEL, Fernand, *La Méditerranée, le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, vol. 1, *La part du milieu*, vol. 2, *Destins collectifs et mouvements d'ensemble*, 1ère éd., 1951, rééd., Paris, Armand Colin, 2017, 400 & 627 p.

ou de François Gipouloux[30] : les deux premiers demeurent des espaces ouverts, la troisième est quasiment fermée (v. carte 2 p. 14/5). Cet espace maritime se décline aujourd'hui en un chapelet portuaire en voie d'articulation par des plates-formes multimodales. Si les conflits maritimes y demeurent légion (v. carte 3, pp. 28-29), les coopérations fleurissent (carte 4, pp. 40-41), sur fond d'une asymétrie structurelle de la relation sino/sud-est-asiatique opposant un unique 'pays continent' à une dizaine d'États aux régimes politiques et aux potentiels économiques fortement hétérogènes.

L'ASEAN, qui demeure la seule association régionale asiatique à s'être pérennisée, autour d'un 'paradigme libéral' non contraignant (E. Frecon, p. 77) – et on peut l'ajouter, d'une pétition de principe d'éviction des Occidentaux (et en premier lieu des États-Unis, en pleine guerre du Vietnam)[31] – focalise la majorité des initiatives de diplomatie navale, vidées toutefois d'une partie de leur contenu par les querelles entre marines, polices et gardes côtes (p. 66). Les relations navales uni- ou bilatérales semblent plus prometteuses que les accords multilatéraux, notamment en matière de « sécurité non traditionnelle » (p. 52), piraterie (v. cr. 5, pp. 62-63), grand banditisme et contrebande (É. Frécon, ch. 1). La carte 7 p. 69 montre ainsi que 8 pays sur les 10[32] que compte l'association participent à des exercices navals annuels ou biannuels – à géométrie variable – impliquant les États-Unis et un ou plusieurs membres de l'ASEAN. Si l'on en juge par une première série d'accords entre les Philippines, la Malaysia et l'Indonésie, puis par l'ouverture des négociations entre les Philippines et le Viêt Nam, les deux États entre lesquels le conflit maritime était le plus aigu, la coopération navale intra sud-est asiatique demeure à l'évidence jouable, mais elle semble compromise par le récent rapprochement du Président Dutertre avec Pékin (François-Xavier Bonnet, ch. 2).

L'asymétrie s'impose toutefois en matière de coopération scientifique sino/sud-est-asiatique. D'une part les Chinois sont plus avancés scientifiquement quand, en dehors de Singapour, les spécialistes reconnus de 'sciences dures' maritimes (océanographie, océanologie, géologie marine, ingénierie des grandes profondeurs, etc.) font cruellement défaut en Asie du Sud-est. Aussi la Chine est-elle la seule à proposer des partenariats en matière académique,

[30] GIPOULOUX, Fr., *La Méditerranée asiatique, villes portuaires et réseaux marchands en Chine, au Japon et en Asie du Sud-est, XVI^e-XXI^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2009, 482 p.

[31] À la différence de l'OTASE (Organisation du Traité de l'Asie du Sud-est), qui rassemblait autour du Pakistan, de la Thaïlande et des Philippines les anciennes puissances coloniales occidentales du Sud-est asiatique et les deux dominions du Pacifique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

[32] À l'exclusion du continental Laos et du néo-paria birman.

d'autant qu'elle intègre l'outil scientifique à sa « stratégie hors limite » de « gagner la guerre en faisant la guerre en dehors de la guerre et remporter la bataille sur un champ de bataille autre que […] classique » en mettant en place un système « d'interdépendance inégale » (Sophie Boisseau du Rocher, ch. 3).

Hors limite également se trouve l'île de Hainan, située en pleine mer de Chine méridionale, dotée en 2008 de la seconde base de sous-marins nucléaires chinoise, puis promue avant-poste maritime avec la création en 2013 d'un nouveau corps de garde-côtes (海警 *hai jing*), désormais 11e division de la PAP (Police armée du Peuple, formée en 1983[33]) – sous commandement de la Commission militaire du Comité Central (CCC) qui en contrôle la chaîne de commandement opérationnelle. En parallèle, Pékin déploie une milice « para-navale » (海上民兵 *hai shang min bing*) de « défense des droits maritimes (海洋权板 *hai yang quan ban*) », composée de bateaux de pêche aux équipages spécialement entraînés (Juliette Genevaz & Mathieu Duchâtel, ch. 4). Une manière d'actualiser, mais sur un mode thalassique, les paysans-soldats des fronts de 'colonisation' de la dynastie des Han ?

Plus au nord, l'autre Chine, Taiwan, dont les revendications maritimes en mer de Chine méridionale sont identiques à celles de Pékin (suivant une ligne de onze points au lieu de neuf), déploie une politique propre depuis la taiwanisation de la ROC enclenchée au début des années 1990. Sa mainmise sur les îlots de Pratas et Itu Aba l'oblige à coopérer de manière officieuse, singulièrement avec la RPC, à ceci près que depuis le retour au pouvoir en 2016 du parti démocrate progressiste (DPP) aux relents indépendantistes, les relations entre les 'deux rives' se crispent de manière croissante (Alexandre Gandil et Dustin Kuan-Hsiung Wang, ch. 12).

L''interdépendance inégale' à la chinoise rend illusoire la coopération halieutique en mer de Chine méridionale. Parce que la Chine exerce une forte pression sur les ressources, d'une part, avec des prises d'un tiers plus élevées en mer de Chine méridionale que le numéro deux régional, le Viêt Nam (v. pp. 152-153). En raison d'une médiocre documentation de la pêche, légale et *a fortiori* illégale, qui empêche d'inventorier efficacement les ressources dans les seules eaux sud-est asiatiques, d'autre part. Les États de la région font de surcroît montre d'une faible adhésion aux textes internationaux de nature contraignante autres que la CNUDM (Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer, plus connue sous son sigle anglais UNCLOS). Et s'il existe des coopérations régionales à géographie variable (v. pp. 162-163), la Chine

[33] L'une des trois composantes des forces de sécurité chinoises, avec l'Armée populaire de libération (APL) et la milice.

s'en est exclue au profit des seuls accords bilatéraux (Sébastien Colin, ch. 5), selon son habituelle logique du 'diviser pour régner', que facilitent les rivalités entre États comme celles entre les différents acteurs en charge de la 'sécurité maritime' au sens large à l'intérieur des dits États (p. 164).

En sus des Philippines, un autre exemple de négociation asymétrique est celui des frontières maritimes entre la Chine et le Viêt Nam. Après six années de pourparlers, fin 2000, les Viêtnamiens abandonnent la Convention franco-chinoise de 1887 au profit d'une délimitation du golfe du Tonkin sur une ligne quasi-médiane, assortie d'une zone d'exploration et exploitation conjointes des hydrocarbures (v. carte 13 p. 187) et de patrouilles mixtes dans la zone de pêche commune. Le projet de la RPC de négocier « l'embouchure du Tonkin », non loin des Paracels, demeure toutefois un leurre destiné à rappeler sa capacité hégémonique, la Chine menant en réalité une « stratégie tous azimuts » dans le golfe du Tonkin (Benoît de Tréglodé, ch. 6).

Dans le Grand-est insulindien, l'asymétrie des acteurs n'a pas empêché les compromis entre l'Australie et Timor-Leste. En janvier 2006, un premier traité au nom révélateur (CMATS [Certain Maritime Arrangements in the Timor Sea]) avait suspendu la délimitation des frontières maritimes pour un demi-siècle. L'instauration de périmètres communs de développement pétrolier (voir carte 14 p. 202/3) s'étant accompagnée après l'indépendance d'une forte poussée de nationalisme au Timor, l'Australie – son premier donneur d'aide – s'est retirée des instances internationales d'arbitrage pour tout sujet relatif aux frontières maritimes, afin de contraindre le nouvel État à des négociations bilatérales. Quand l'Australie accepte enfin en 2018 de caler ses frontières sur une ligne médiane, au demeurant au profit du Timor, les gisements sont déjà épuisés à l'exception de celui de Bayu Undan (Christine Cabasset, ch. 7). Signalons en complément de ces données que Timor vient d'acquérir (avril 2019) pour 650 millions US$ les participations de Conoco Philipps et de Shell dans deux holdings, qui permettront à sa société d'État Timor Gap[34] de contrôler 56,6% du consortium opérant le projet gazier de Greater Sunrise. Le Timor espère ainsi obtenir l'implantation de l'usine de liquéfaction de gaz sur son propre territoire plutôt que sur la côte ouest de l'Australie.

En ASEAN, l'asymétrie n'est plus de mise lorsqu'il s'agit de la logistique portuaire seule à même d'assurer la circulation régionale des marchandises.

[34] Pour *Gas And Petroleum*, un jeu de mots avec la zone du Timor Gap, partagée depuis le traité de 2002 entre Timor Leste et l'Australie (v. carte 14 p. 202/3), avec au centre une zone d'exploitation conjointe.

L'ASEAN prévoit la mise en œuvre d'un réseau RO-RO[35] permettant d'accélérer les rotations le long de corridors maritimes et des centres de transbordement (à ce jour au nombre de trois, Singapour, Port Klang, en aval de Kuala Lumpur et Tanjung Kelapas, à dix km à l'ouest de Singapour). Il reste qu'en sus des connexions avec l'hinterland, son efficacité dépend de la mise en place d'un marché unique du transport maritime au sein de l'ASEAN (Ruth Banomyong, ch. 8).

Le développement de la connectivité a des contreparties environnementales. Les écosystèmes du détroit de Malacca (2e mondial en termes de nombre de navires y transitant), au cœur du trafic pétrolier mondial, sont gravement menacés (v. carte p. 264). La mise en place d'une autoroute maritime permettrait d'intégrer deux systèmes, de suivi des navires et d'informations géographiques destinées à protéger l'environnement, mais son coût élevé fait que son financement n'est pas garanti, notamment par les utilisateurs. Un classement (avec trois options) du détroit par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pourrait toutefois grandement faciliter sa protection (Nathalie Fau, ch. 9).

Un autre espace fortement fragilisé est le Triangle de Corail (5,7 millions km², v. carte 24 p. 286/7) qui concentre la plus grande diversité bio-marine de la planète, sur une zone allant de la mer de Sulu au nord à celle du Timor au sud et s'étendant à l'est jusqu'aux Salomon. L'initiative régionale de protection (ITC) découle d'une réunion de l'APEC de 2007. Elle repose sur une double approche de pérennisation des ressources halieutiques et de préservation des écosystèmes, qui passerait pour l'ASEAN par la mise en place d'un dispositif écosystémique de gestion des pêches (AEP[36]) et la création d'aires maritimes protégées (AMP). Il reste que la survie des écosystèmes et de leurs ressources repose avant tout sur des praticiens locaux dont l'adhésion ne va pas de soi, tout en restant possible comme en témoigne l'exemple du Sabah. Une des solutions pourrait être la multiplication d'aires protégées sous réserve qu'elles soient suffisamment vastes pour être efficaces, avec un objectif de couvrir 20% des zones côtières (Cheryl R. Kaur, ch. 10).

L'un des espaces privilégiés de ce triangle est le « grand écosystème marin Sulu-Sulawesi » (carte 25 p. 306), ratifié par les Philippines, la Malaysia et l'Indonésie en 2006 sous l'impulsion du World Wildlife Fund (WWF), pour dix ans, mais non renouvelé par la Malaysia au vu de la mise en place du 'Triangle de corail'. Les études dudit 'grand écosystème' réalisées sur la

[35] Roll-On/Roll-Off, bateaux à faible tirant d'eau permettant de transporter, comme de vastes ferries, du matériel roulant, camions, voitures, etc.

[36] Approche Écosystémique de la gestion des Pêches, un dispositif mis en place par la FAO en 2001.

dernière décennie révèlent la dégradation de la biodiversité marine et de son environnement ; sur les six cibles prioritaires du projet (prévenir l'exploitation halieutique non durable ; la perte d'habitat des populations ; la pollution marine ; les impacts sur le changement climatique ; les pénuries d'eau douce et la multiplication d'espèces étrangères et invasives), seules deux (halieutique non durable et perte d'habitat) ont abouti à une véritable collaboration (Annadel S. Canbabban, ch. 11).

Malgré la multiplication des coopérations, l'impression générale qui ressort de cet ouvrage très complet est qu'au vu de l'asymétrie des relations avec la Chine et de l'enchevêtrement des initiatives régionales, la gestion coordonnée de ses espaces maritimes par l'ASEAN demeure pour l'heure un vœux pieux, d'autant que depuis la fin des années 1950, s'est engagée une course à la « territorialisation » de la mer (p. 25). Le présent recueil constitue ainsi une référence sur la question maritime sud-est asiatique, d'autant plus utile qu'il renferme en sus de 26 cartes – pour la plupart inédites et d'un très grand intérêt – un lexique permettant de se repérer dans le dédale des acronymes ; deux index (noms propres et toponymes) et une conséquente bibliographie. On regrettera toutefois que nombre de sigles explicités dans le corps de l'ouvrage n'aient pas été repris dans l'inventaire des acronymes (FONOP[37], MCM[38], ZCD[39], GEM[40], GEF[41], CNUDM, etc.) ainsi que les quelques coquilles – au demeurant mineures – qui se sont glissées dans le texte (comme « mare nostras[42] » p. 17 n. 5). La formulation chinoise « mer territoriale de la Chine en mer de Chine méridionale » (p. 136) aurait de surcroît mérité d'être citée en chinois et surtout décortiquée.

Marie-Sybille de VIENNE

[37] Freedom of Navigation Operation.
[38] Mer de Chine méridionale.
[39] Zone commune de développement (JDA en anglais).
[40] Grands écosystèmes marins.
[41] Global Environment Facility, le Fond mondial pour l'environnement.
[42] Il s'agit de '*mare nostrum*', *mare* étant neutre en latin (3e déclinaison, nominatif singulier).